

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport est la première délibération 2012 sur les subventions pour les associations qui travaillent pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. Une deuxième délibération complètera le sujet à l'automne.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour dire combien je suis touchée et combien les femmes et les hommes de Lyon sont fiers d'être représentés aujourd'hui au plus haut niveau de l'Etat par notre Collègue Najat Vallaud-Belkacem. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle démarre fort, très attendue qu'elle est (nous n'avions pas de Ministre des droits des femmes de plein exercice depuis 26 ans) et avec beaucoup de travail de fond à assumer. Je lui souhaite au nom des Lyonnaises et des Lyonnais du courage (je sais combien les sujets qu'elle traite sont difficiles) et des réussites concrètes pour faire avancer dans les faits l'égalité pour les femmes.

Dans la liste des subventions que nous votons ce soir, nous pouvons repérer les grandes orientations de notre politique municipale : la lutte contre les violences faites aux femmes, l'information et la consultation sur les droits sexuels et reproductifs, l'éducation contre les stéréotypes de genre, en particulier chez les jeunes, le conseil conjugal et familial pour les couples en difficulté ou en construction (c'est nouveau !), la participation à l'amélioration des droits des femmes sur les plans économiques, juridiques, sociaux, culturels.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Lyon Divers Droite veut profiter de ce dossier pour mettre au débat la question de la prostitution. Un sujet malheureusement toute l'année d'actualité à Lyon mais aujourd'hui, à l'ordre du jour de l'actualité nationale grâce à la nouvelle Ministre des droits de la femme, Mme Najat Vallaud-Belkacem, ici présente.

Etonnement, malgré la déclaration de la Ministre, cette question n'a soulevé aucun débat dans notre ville pourtant concernée au plus haut point.

Pour notre part, nous tenons à saluer ce soir le courage de la Ministre de porter la prostitution et les violences qui en découlent au débat public. Car il s'agit, effectivement, d'un acte courageux face à l'hypocrisie générale qui entoure cette question depuis tant d'années. Il ne suffit pas de distribuer des subventions pour se donner bonne conscience et de fermer les yeux.

Nous espérons vivement que Mme Vallaud-Belkacem ira au bout de sa démarche. Aujourd'hui, il faut donner de vrais outils législatifs français et européens pour lutter plus efficacement contre les réseaux mafieux et cette forme d'esclavage moderne qu'est la prostitution. Il faut que la justice ait les moyens de faire son travail quand la police a fait le sien.

Enfin, il faut également se pencher sur la question de la pénalisation du client. Ce combat n'est ni de Droite, ni de Gauche, c'est un combat pour la dignité humaine. Il a peut-être une chance d'avancer, enfin, aujourd'hui. Ne gâchons pas cette chance.

**Mme DEHARO Marie-Françoise** : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération dont nous parlons porte sur l'égalité femmes-hommes, par l'apport de subventions à des associations qui travaillent sur ce sujet.

Je vais insister sur la prostitution, thème qui fait débat actuellement, mais avant, rappeler qu'il faut être très vigilant sur l'application de la laïcité sur notre territoire. Elle permet de protéger les femmes de tous les intégrismes religieux qui remettent régulièrement en cause leurs droits fondamentaux.

Pour la prostitution, on confond généralement prostitution et liberté d'utiliser son corps. La prostitution est un phénomène social très particulier dont il importe de fixer exactement la nature pour savoir vraiment de quoi nous parlons.

La prostitution, c'est un commerce. Moyennant un prix déterminé, poussé par leur situation économique ou par des proxénètes, certaines personnes s'offrent en vue de rapports sexuels à des clients prêts à payer. Toutes les définitions font état d'une « offre » et d'une « demande ».

Apparaissent alors les lois du profit et les lois du marché. Les proxénètes gagnent à peu près 40 000 à 200 000 euros par an par femme vendue. Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, peu de prostituées sont véritablement libres, même s'il en existe à la marge.

Les personnes prostituées sont majoritairement jeunes, la plupart du temps étrangères, en situation précaire, en rupture sociale et familiale. Les personnes les plus fragiles sont encadrées par les proxénètes qui les surveillent, ils utilisent une grande violence, les obligent à un rendement et leur font subir des sanctions physiques, financières, morales. Souvent, des menaces de mort sont formulées.

L'Etat a laissé au secteur privé et aux associations l'essentiel du travail bénévole ou professionnel en direction des personnes prostituées. Tous les services qui avaient été créés, lors de l'instauration du système abolitionniste, ont été fermés. On peut donc dire que la législation française a pour effet de stigmatiser et d'isoler la personne prostituée et ne se donne pas les moyens de répondre. Nous avons donc besoin des associations, de toutes les associations. Certaines ont une approche qui n'est pas la notre mais elles agissent dans la proximité auprès de l'ensemble des personnes prostituées. Elles luttent contre les risques sanitaires et elles permettent d'offrir des formations donnant l'opportunité de se sortir de la prostitution. Toutes les associations doivent avoir notre soutien. C'est le sens de cette délibération. Nous sommes persuadés et nous comptons sur Najat Vallaud Belkacem, que d'ici quelques temps, les services de l'Etat travailleront également dans ce sens.

**M. LE MAIRE :** Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme d'Anglejan a voté contre.)

(Adopté.)